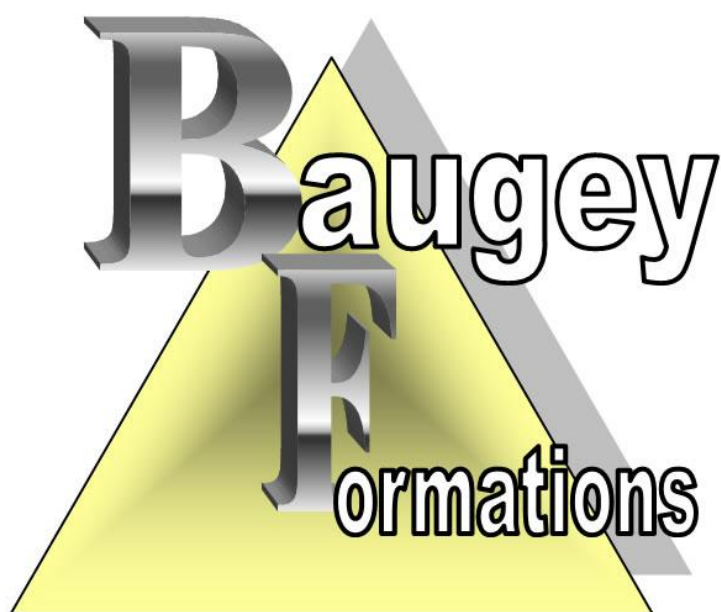


CATALOGUE DE FORMATIONS 2011

Le Cabinet BAUGEY Formations répond dans un cadre interprofessionnel et pluridisciplinaire, aux besoins et attentes des entreprises en matière de formation professionnelle continue.

Nous intervenons dans vos locaux



BAUGEY Formations

Thierry BAUGEY

www.baugey.com

thierry@baugey.com

Tel : **03.84.92.68.00**

06.98.16.68.00

2011

Offre Incendie :

- Page 4 :** Formation à l'évacuation
- Page 5 :** Exercice d'évacuation
- Page 6 :** Equipier de Première Intervention E.P.I
- Page 7 :** Equipier de Seconde Intervention E.S.I
- Page 8 :** Port de l'A.R.I (Appareil Respiratoire Isolant)
- Page 9 :** Chargé de sécurité incendie

Offre Sécurité Gestuelle :

- Page 10 :** Sensibilisation Gestes et Postures
- Page 11 :** Prévention des risques liés à l'activité physique

Offre Secourisme :

- Page 12 :** Sauveteur Secouriste du Travail initial
- Page 13 :** Sauveteur Secouriste du Travail Recyclage

Offre Habilitation Electrique :

- Page 14 :** Habilitation personnel non électricien
- Page 15 :** Habilitation personnel électricien basse tension
- Page 16 :** Habilitation personnel électricien haute tension
- Page 17 :** Habilitation électrique recyclage

Offre Conduite Sécurité :

- Page 18 :** Caces R 389 Chariot
- Page 19 :** Caces R 386 Nacelle
- Page 20 :** Caces R 372 Engin de chantier
- Page 22 :** Caces R 390
- Page 23 :** Caces Recyclage
- Page 24 :** Formation Pontier
- Page 25 :** Formation Pontier Elingueur
- Page 26 :** Autorisation de conduite en sécurité
- Page 27 :** Recyclage Autorisation de conduite en sécurité
- Page 28 :** Formation échafaudages fixes
- Page 29 :** Formation échafaudages fixes et roulants

Offre Gestion des risques de santé et sécurité des salariés :

- Page 30 :** Travail en milieu confiné
- Page 31 :** Formation et accompagnement dans la mise en œuvre du document unique
- Page 32 :** Sensibilisation sécurité
- Page 33 :** Formation Référents sécurité (Rôles et responsabilités)
- Page 34 :** Analyse des accidents par la méthode de l'arbre des causes
- Page 35 :** Formation Risques chimiques Niveau 1
- Page 36 :** Recyclage Risques chimiques Niveau 1
- Page 37 :** Formation Risques chimiques Niveau 2
- Page 38 :** Recyclage Risques chimiques Niveau 2
- Page 39 :** Formation ATEX niveau 0
- Page 40 :** Formation ATEX niveau 1
- Page 41 :** Formation ATEX niveau 2

Offre Hygiène :

Page 42 : Formation des membres du C.H.S.C.T.

Page 43 : Hygiène qualité en milieu alimentaire

Page 44 : Initiation à la démarche des 5S

Page 45 : Formation à la problématique des addictions en entreprise

Page 46 : Tarifs formations



FORMATION A L'EVACUATION

Contexte juridique : ART. R 4227-28

Les chefs d'établissements doivent prendre les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement combattu dans l'intérêt de sauvegarde du personnel.

Modalités pratiques :

Durée :

Variable selon le nombre de personnes et la structure à évacuer

Calendrier :

A la demande

Lieu de réalisation :

Les locaux de votre entreprise

Type de prestation :

Formation collective

Public concerné :

Tout le personnel

Objectifs :

- Répondre à l'obligation.
- Connaître le signal d'alarme, les cheminements, les techniques, les consignes et les conduites à tenir pour évacuer le personnel dans les meilleures conditions.

Programme de formation :

1. Principes et consignes
2. Alarmes et messages d'alerte
3. Détermination des chargés d'évacuation
4. Mission respective de chacun
5. Mission de serre-fils
6. Mission de guides
7. Techniques d'évacuation générale dans l'établissement

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Illustrations
- Exercice
- Questions/réponses
- Visite accompagnée si possible



EXERCICE D'EVACUATION

Contexte juridique : art. R 4227-39

La consigne doit prévoir des essais et visites périodiques du matériel et exercices au cours desquels le personnel apprend à reconnaître les caractéristiques du signal d'alarme général, à se servir des moyens de premiers secours et à exécuter les manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques doivent avoir lieu au moins tous les six mois.

Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspecteur du travail.

Modalités pratiques :

Durée :

Variable selon le nombre de personnes et la structure à évacuer

Calendrier :

A la demande

Lieu de réalisation :

Les locaux de votre entreprise

Type de prestation :

Formation collective

Public concerné :

Tout le personnel

Objectifs :

- Répondre à l'obligation.
- Connaître le signal d'alarme, les cheminements, les techniques, les consignes et les
- Conduites à tenir pour évacuer le personnel dans les meilleures conditions.

Programme de formation :

- Mise en place d'un scénario avec les responsables de l'entreprise
- Déclenchement artificiel d'un incendie
- Evacuation du site dans les conditions les plus proches de la réalité
- Analyse de l'exercice d'évacuation
- Un rapport d'évacuation est établi à la suite de l'exercice

Méthodes pédagogiques :

Exercice
Questions/réponses
Visite accompagnée si possible



EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION E.P.I

*Contexte juridique : Article L 4141-2 du Code du Travail
Tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité, au bénéfice des travailleurs qu'il embauche.*

Modalités pratiques :

Durée :

En fonction du groupe :
Une demie journée à 1 jour

Calendrier :

A la demande

Lieu de réalisation :

Les locaux de votre entreprise

Type de prestation :

Formation collective

Public concerné :

Responsable de sécurité, chargés d'évacuation, guides et serre-files d'évacuation, membres du C.H.S.C.T., tout personnel de l'établissement

Objectifs :

- Connaître le signal d'alarme, la conduite à tenir face à un incendie.
- Connaître les différents moyens de lutte contre le feu mis à disposition.

Programme de formation :

1. Quelles sont les causes les plus fréquentes des incendies ?
 - Les cause humaines.
 - Les causes naturelles.
 - Les causes industrielles.
 - Les lieux à risques.
2. Qu'est-ce que la combustion ?
 - Définition.
 - Comment le feu se déclare-t-il ?
 - Le triangle de feu.
 - Les conditions nécessaires à l'apparition d'une combustion
 - La propagation du feu
 - Les effets du feu
3. Comment prévenir les risques ?
 - Limiter l'apport en comburant
 - Maîtriser les énergies d'activation
 - La conduite à tenir
 - Les éléments de prévention
4. Quels sont les grands principes d'extinction d'un feu ?
 - Les conditions d'extinction
 - La classification
5. Les moyens d'extinction : les extincteurs :
 - Classifications et désignations
 - Inscription et renseignements
 - Couleurs
 - Précautions d'implantation
 - Caractéristiques d'utilisation, manipulation pour votre sécurité

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Illustrations
- Exercices pratiques
- Questions/réponses
- Visite accompagnée si possible



EQUIPIER DE SECONDE INTERVENTION E.S.I

Contexte juridique : Art. R 4227-28

Les chefs d'établissements doivent prendre les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement combattu dans l'intérêt de sauvegarde du personnel.

Modalités pratiques :

Durée :

Groupe de 6 à 10 personnes : 2 jours

Calendrier :

A la demande

Lieu de réalisation :

Les locaux de votre entreprise

Type de prestation :

Formation collective

Public concerné :

Personne désignée comme intervenant en cas d'incendie dans l'entreprise et maîtrisant les règles de première intervention.

Objectifs :

- Assurer la protection et la sécurité des personnes et des biens.
- Connaître les énergies.
- Organiser et intervenir.
- Maîtriser tout le matériel contre le feu disponible sur le site, dans l'attente des secours extérieurs.
- Conduire et aider les secours extérieurs.

Programme de formation :

1. Théorie :

- Missions des équipiers de seconde intervention
- Rappel de la théorie du feu
- Matériels et agents extincteurs
- Cause d'incendie et de propagation
- Notions élémentaires de prévention et de protection.
- Equipement de protection individuelle (tenue de feu et appareil respiratoire isolant)
- Alerte
- Organisation des opérations d'intervention
- Etude des aptitudes et qualités requises pour l'équipe d'intervention ou de reconnaissance
- Normes et réglementation

2. Pratique :

- Maniement du matériel de premier secours (extincteurs, R.I.A)
- Exercices sur foyers réels de différents types de feux
- Manœuvres d'attaques du feu, individuelles et collectives
- Etablissement des lances, utilisation des poteaux d'incendie, des bouches d'incendie, des canons à eau et à mousse
- Utilisation des Appareils Respiratoires Isolants
- Evolution en milieu hostile
- Mise en situation réelle et exercices spécifiques à l'entreprise

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Illustrations
- Exercices pratiques
- Questions/réponses
- Visite accompagnée si possible



FORMATION AU PORT DE L'A.R.I. (APPAREIL RESPIRATOIRE ISOLANT)

Contexte juridique : Décret n° 93-41 du 11 janvier 1993 art. 4 Journal Officiel du 13 janvier 1993 en vigueur le 15 janvier 1993.

Le chef d'établissement doit faire bénéficier les travailleurs qui doivent utiliser un équipement de protection individuelle d'une formation adéquate comportant, en tant que besoin, un entraînement au port de cet équipement soit utilisé conformément à la consigne d'utilisation prévue au dernier alinéa de l'article R. 4323-105.

Modalités pratiques :

Durée :

Groupe de 6 à 10
personnes : 1 jour

Calendrier :

A la demande

Lieu de réalisation :

Les locaux de votre
entreprise

Type de prestation :

Formation collective

Public concerné :

Personne désignée
comme intervenant en
cas d'incendie dans
l'entreprise et maîtrisant
les règles de première
intervention. Satisfaire à
la visite médicale
obligatoire.

Objectifs :

- Etre en mesure de protéger ses voies respiratoires avec un A.R.I. à circuit ouvert en toute sécurité.
- Evaluer l'aptitude physique pour le port de l'A.R.I.
- Etre capable d'entretenir les appareils.

Programme de formation :

1. Théorie :
 - Présentation de l'A.R.I
 - Théorie sur la notion de physiologie respiratoire
 - Mesures de sécurité
 - Travaux de maintenance
 - Mise en œuvre de l'appareil
2. Pratique :
 - Maniement du matériel
 - Manœuvres individuelles et collectives
 - Evolution en milieu hostile
 - Mise en situation réelle et exercices spécifiques à l'entreprise

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Illustrations
- Exercices pratiques
- Questions/réponses
- Visite accompagnée si possible



CHARGE DE SECURITE INCENDIE

Contexte juridique : Art. R 4227-28

Les chefs d'établissements doivent prendre les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement combattu dans l'intérêt de sauvegarde du personnel.

Objectifs :

- Etre capable de conduire des actions de prévention en matière d'incendie et de mise en conformité des bâtiments.
- Etre capable d'apporter une expertise en matière de sécurité incendie : rôle de conseil.
- Piloter et conduire les activités de mise en sécurité des personnes et des biens en situation de crise.

Programme de formation :

1. Conduire les actions de prévention et de mise en conformité
 - La prévention dans les industries suivant les règles APSAD
 - Définition et rôle de l'APSAD
 - Fixer le plan de prévention pour l'intervention des entreprises extérieures
 - Préparer et participer aux visites de la commission de Sécurité et suivre ses observations
 - Inventorier le matériel de protection
 - Elaborer le cahier des charges pour l'achat de nouveaux matériels et équipements de protection
 - Superviser la maintenance des équipements en collaboration avec les services ou entreprises concernées
 - Organiser des exercices réels sur site
 - Identifier d'éventuels dysfonctionnements (non conformes aux règles de sécurité)
 - Communiquer et présenter à l'ensemble du personnel les procédures et consignes de sécurité incendie
 - Informer sur l'aspect réglementaire en matière de sécurité incendie.
 - Organiser et valider les exercices de sécurité
2. Apporter une expertise en matière de sécurité incendie : Rôle et conseil
 - Evaluer les risques, identifier et répertorier les familles de risques liés aux activités de l'entreprise
 - Elaborer le plan de prévention
 - Fournir le plan de sécurité aux intervenants extérieurs
 - Participer aux procédures opératoires
 - Proposer des améliorations de pratiques et d'organisations susceptibles d'améliorer la prévention
3. Piloter et conduire les activités de mise en sécurité des personnes et des biens en situation de crise
 - Mettre en œuvre des équipements de 1^{ère} intervention incendie
 - Déclencher et appliquer les procédures d'alerte et de secours incendie
 - Intervenir face à un risque de feu ou d'explosion
 - Intervenir face à un risque pour prévenir un accident éventuel
 - Utiliser les matériels de secours
 - Accueillir les intervenants externes, pompier, SAMU, Police

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Illustrations
- Exercices pratiques
- Questions/réponses
- Visite accompagnée si possible

Modalités pratiques :

Durée :

Groupe de 5 personnes :
3 jours

Calendrier :

A la demande

Lieu de réalisation :

Les locaux de votre
entreprise

Type de prestation :

Formation collective

Public concerné :

Etre formé E.P.I ou
membre d'un corps de
sapeur pompier.
Avoir une vision
transversale de la
sécurité.
Responsable sécurité,
personnel encadrant ou
personnel appelé à gérer
des données de sécurité.



SENSIBILISATION AUX GESTES ET POSTURES

Contexte juridique : Article R.4541-8

Sans préjudice des dispositions de l'article L. 4141-2 et des décrets pris pour son application, l'employeur doit faire bénéficier les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles :

1) D'une information sur les risques qu'ils encourent lorsque les activités ne sont pas exécutées d'une manière techniquement correcte, en tenant compte des critères d'évaluations définis par l'arrêté prévu à l'article R. 4541-6.

2) D'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution de ces opérations ; au cours de cette formation, qui doit être essentiellement à caractère pratique, les travailleurs sont instruits sur les gestes et postures à adopter pour réaliser en sécurité les manutentions manuelles.

Modalités pratiques :

Durée :

Groupe de 10 personnes : 1 jour

Calendrier :

A la demande

Lieu de réalisation :

Les locaux de votre entreprise

Type de prestation :

Formation collective

Public concerné :

Personne avec un poste de manutention manuelle et un travail répétitif ou avec un poste de travail nécessitant une position identique prolongée.

Objectifs :

- Identifier les limites des capacités physiques de chacun.
- Etre capable d'identifier les attitudes, les gestes et les techniques adaptés au poste de travail.
- Etre capable de pratiquer en sécurité toute manutention liée à l'exercice de sa profession.

Programme de formation :

1. Analyse des accidents du travail liés aux manutentions manuelles
2. Notion d'anatomie et de physiologie
 - Principes mécaniques du squelette
 - Atteintes pathologiques et traumatiques du rachis
3. Techniques gestuelles
4. Règles de base d'une portée
5. Techniques générales de manutention
6. Techniques de manutentions adaptées aux postes de travail
7. Auxiliaires de manutention
8. Pratique
 - Visite des postes de travail
 - Analyse des attitudes

Le déroulement du stage s'effectue sur le lieu de travail avec le matériel habituellement utilisé par les salariés.

Avant la formation, un film vidéo peut être réalisé dans l'entreprise sur les différents postes de travail. L'impact des images du film permet au formateur de démontrer aux stagiaires les effets nocifs des gestes et postures non adaptés au poste de travail.

Ce film peut ainsi susciter une réflexion collective sur les gestes à adopter.

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Illustrations
- Exercices pratiques
- Questions/réponses
- Visite accompagnée si possible



PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE

Objectifs :

- Améliorer l'exécution des opérations de manutention manuelle en perfectionnant la technique gestuelle utilisée.
- Diminuer les risques d'accidents Musculo Squelettiques sur les lieux de travail en appliquant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

Modalités pratiques :

Durée :

2 jours

Calendrier :

A la demande

Lieu de réalisation :

Les locaux de votre entreprise

Type de prestation :

Formation collective

Public concerné :

Personne ayant un poste de travail de manutention manuelle et un travail répétitif.

Programme de formation :

1. 1^{ère} demi-journée
 - Eléments statistiques des accidents du travail
 - Notions d'anatomie, de physiologie et de pathologie
2. 2^{ème} et 3^{ème} demi-journée
 - Objectifs de l'enseignement pratique
 - Principes de base de l'utilisation de la mécanique humaine (principes de sécurité physique et d'économie d'effort)
 - Exercices d'applications sur différents objets
 - Utilisation de la vidéo pour filmer la mise en application et permettre au stagiaire de porter un regard critique sur sa démarche
 - Visualisation des vidéos et commentaires
3. 4^{ème} demi-journée
 - Rappel des principes de base de sécurité physique et d'économie
 - Réflexion du groupe sur les déterminants des gestes et postures au poste de travail
 - Mise en œuvre de ces réflexions dans un tableau de propositions pour le CHSCT
 - Bilan du stage

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Illustrations
- Cas pratiques
- Questions/réponses
- Visite accompagnée si possible



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL FORMATION INITIALE

Contexte juridique : art R.4224-15

"Dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux, dans chaque chantier occupant 20 personnes au moins pendant plus de quinze jours, où sont effectués des travaux dangereux, un membre du personnel doit avoir reçu obligatoirement l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence.

Les salariés ainsi formés ne peuvent pas être considérés comme tenant lieu d'infirmières ou infirmiers prévus à l'article R. 4623-51"

Modalités pratiques :

Durée :

Groupe de 5 à 10 personnes : 2 jours

Calendrier :

A la demande

Lieu de réalisation :

Les locaux de votre entreprise

Type de prestation :

Formation collective

Public concerné :

Personne désignée ou volontaire pour porter secours en cas d'accident

Objectifs :

- Acquérir les connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes de premiers secours destinés à préserver l'intégralité physique d'une victime en attendant l'arrivée des secours organisés, dans le cadre de l'entreprise.

Programme de formation :

1. Le sauvetage-secourisme du travail (SST)
 - Rôle du SST dans l'entreprise et en dehors de l'entreprise
2. Rechercher les dangers persistants pour protéger
 - Reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et :ou son environnement
 - Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime de la zone dangereuse sans s'exposer lui-même
3. De « protéger » à « prévenir »
 - Repérer des dangers dans une situation de travail.
 - Supprimer ou isoler des dangers, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matières de prévention.
4. Examiner la victime et faire alerter
 - Examiner la(les) victimes(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
 - De faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
5. De « faire alerter » à « informer »
 - Rendre compte sur les dangers identifiés et sur les actions éventuellement mises en œuvre à son responsable hiérarchique et :ou le(s) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise
6. Secourir
 - La victime saigne abondamment
 - La victime s'étouffe
 - La victime répond, elle se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
 - La victime répond, elle se plaint de brûlures
 - La victime répond, elle se plaint de douleur qui empêche certains mouvements
 - La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - La victime ne répond pas, elle respire
 - La victime ne répond pas, elle ne respire pas
 - Formation à l'utilisation d'un défibrillateur

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Illustrations
- Cas pratiques
- Questions/réponses
- Visite accompagnée si possible



Modalités pratiques :

Durée :

Groupe de 5 à 10 personnes : 1 jour

Calendrier :

A la demande

Lieu de réalisation :

Les locaux de votre entreprise

Type de prestation :

Formation collective

Public concerné :

Personne préalablement formée à la Formation Initiale Sauveteur Secouriste du Travail

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL RECYCLAGE

Contexte juridique : art R.4141-17

La formation à la sécurité a également pour objet de préparer le salarié sur la conduite à tenir lorsqu'une personne est victime d'un accident ou d'une intoxication sur les lieux de travail.

Cette formation est dispensée dans le mois qui suit l'affectation du salarié à son emploi.

Objectifs :

- Contrôle, remise à niveau.
- Réactualisation des connaissances pour pouvoir intervenir efficacement dans une situation d'urgence.

Programme de formation :

1. Révision générale des acquis

- Protéger
- Alerter
- Secourir une personne qui :
 - Saigne abondamment,
 - S'étouffe,
 - Ne répond pas, ne respire pas et dont le cœur ne bat plus,
 - Respire mais ne répond pas,
 - Se plaint et présente une plaie,
 - Se plaint de brûlures,
 - Se plaint qu'elle ne peut effectuer certains mouvements.

L'ensemble des thèmes est abordé et développé à travers des simulations de situations vécues par les participants ou représentant un risque potentiel.

2. Validation

Il est délivré au stagiaire ayant la formation, un timbre de recyclage à apposer au dos de la carte Sauveteur Secouriste du Travail

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Illustrations
- Cas pratiques
- Questions/réponses
- Visite accompagnée si possible



Modalités pratiques :

Durée :

Groupe de 10
personnes : 2 jours

Calendrier :

A la demande

Lieu de réalisation :

Les locaux de votre
entreprise

Type de prestation :

Formation collective

Public concerné :

Personne appelée à
exécuter des tâches
d'ordre non électrique à
proximité d'installations
électriques sous tension.
Présenter les aptitudes
médicales pour exercer
les tâches requises.

HABILITATION ELECTRIQUE : PERSONNEL NON ELECTRICIEN

Décret du 14/11/88 - circulaire DRT du 06/02/89

Ont été clairement définies les fonctions et les missions des personnels concernés. En fonction des opérations à exécuter et des qualifications au terme des interventions et des tâches a été établi le tableau qui définit le niveau d'habilitation.

L'habilitation par elle-même n'autorise pas un titulaire à effectuer de sa propre initiative des opérations pour lesquelles il n'est pas habilité. La formation reconnaîtra les compétences acquises alors que l'habilitation est un titre signé et identifié (nominatif et restrictif) par les deux parties : l'employeur et l'employé.

Objectifs :

- Permettre aux non électriciens d'opérer en sécurité sur tout ou partie d'un ouvrage en exploitation, après l'avoir mis hors tension, en respectant les règles de sécurité définies par le recueil UTE C 18-510.
- Réussir le contrôle de connaissances afin d'obtenir l'attestation « opérer en sécurité sur ou à proximité d'un ouvrage électrique » délivrée par le formateur (attestation permettant à l'employeur à définir le contenu de l'habilitation électrique pour son personnel (BO, BOV, BS, HO)).

Programme de formation :

1. Notions élémentaires d'électricité
 - Tension
 - Courant
2. Effets physiologiques du courant électrique
3. Habilitation et recueil
4. Appareillage de sectionnement, commande et protection
5. Protection contre les contacts directs
6. Matériel électrique
 - Définition des emplacements
7. Opération sur tout ou partie d'un ouvrage électrique
8. Incidents ou accidents d'origine électrique (incendie, premiers secours, alerte)
9. Pratique
 - Pratique sur des installations industrielles
 - Présentation des équipements électriques
10. Un contrôle des connaissances est effectué en fin de stage

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Illustrations
- Cas pratiques
- Questions/réponses
- Visite accompagnée si possible



HABILITATION ELECTRIQUE BASSE TENSION: PERSONNEL NON ELECTRICIEN

Décret du 14/11/88 - circulaire DRT du 06/02/89

Ont été clairement définies les fonctions et les missions des personnels concernés. En fonction des opérations à exécuter et des qualifications au terme des interventions et des tâches a été établi le tableau qui définit le niveau d'habilitation.

L'habilitation par elle-même n'autorise pas un titulaire à effectuer de sa propre initiative des opérations pour lesquelles il n'est pas habilité. La formation reconnaîtra les compétences acquises alors que l'habilitation est un titre signé et identifié (nominatif et restrictif) par les deux parties : l'employeur et l'employé.

Modalités pratiques :

Durée :

3 jours et demi

Calendrier :

A la demande

Lieu de réalisation :

Les locaux de votre entreprise

Type de prestation :

Formation collective

Public concerné :

Tout électricien chargé d'assurer des consignations, des travaux, des dépannages, interventions ou essais sur des ouvrages électriques. Présenter les aptitudes pour exercer les tâches requises. Connaissance de base en électricité ou une bonne expérience pratique professionnelle pouvant être justifiée par un diplôme d'électricien.

Objectifs :

- Etre capable d'opérer sur tout ou une partie d'ouvrage électrique en respectant les règles de sécurité définies par la publication UTE C 18 510.
- Appliquer les recommandations de la CRAM.
- Réussir le contrôle de connaissances afin d'obtenir l'attestation « opérer en sécurité sur ou à proximité d'un ouvrage électrique » délivrée par le formateur (attestation permettant à l'employeur à définir le contenu de l'habilitation électrique pour son personnel (B1, B1V, B2, B2V, BC, BR)).

Programme de formation :

1. Théorie

- Présentation de la procédure d'habilitation
- Notions d'électricité
 - Tension
 - Courant
 - Prise de terre
 - Distribution d'énergie ...
- Les effets physiologiques du courant électrique
- Exemples d'accidents
- Appareillage de sectionnement, commande et protection
- Classement des installations
- Interventions et travaux sous tension et hors tension en BT
- Protection contre les contacts directs et indirects
- Manœuvres de consignation et de déconsignation
- Rôle des différents intervenants
- La sécurité lors des opérations de mesurages
 - Appareils amovibles
 - Appareils portatifs à main
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique

2. Pratique

- 1/2 journée de pratique sur des installations industrielles
- Présentation des équipements électriques
- Installation BT
- Revue des dangers inhérents à ces différents équipements

3. Un contrôle des connaissances est effectué en fin de stage

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Illustrations
- Cas pratiques
- Questions/réponses
- Visite accompagnée si possible



Modalités pratiques :

Durée :

1 jour et demi à la suite du module BT

Calendrier :

A la demande

Lieu de réalisation :

Les locaux de votre entreprise

Type de prestation :

Formation collective

Public concerné :

Tout électricien chargé d'assurer des consignations, des travaux, des dépannages, interventions ou essais sur des ouvrages électriques. Présenter les aptitudes pour exercer les tâches requises. Connaissance de base en électricité ou une bonne expérience pratique professionnelle pouvant être justifiée par un diplôme d'électricien.

HABILITATION ELECTRIQUE HAUTE TENSION: PERSONNEL NON ELECTRICIEN

Décret du 14/11/88 - circulaire DRT du 06/02/89

Ont été clairement définies les fonctions et les missions des personnels concernés. En fonction des opérations à exécuter et des qualifications au terme des interventions et des tâches a été établi le tableau qui définit le niveau d'habilitation.

L'habilitation par elle-même n'autorise pas un titulaire à effectuer de sa propre initiative des opérations pour lesquelles il n'est pas habilité. La formation reconnaîtra les compétences acquises alors que l'habilitation est un titre signé et identifié (nominatif et restrictif) par les deux parties : l'employeur et l'employé.

Objectifs :

- Etre capable d'opérer sur tout ou une partie d'ouvrage électrique en respectant les règles de sécurité définies par la publication UTE C 18 510.
- Appliquer les recommandations de la CRAM.
- Réussir le contrôle de connaissances afin d'obtenir l'attestation « opérer en sécurité sur ou à proximité d'un ouvrage électrique » délivrée par le formateur (attestation permettant à l'employeur à définir le contenu de l'habilitation électrique pour son personnel (H1, H1V, H2, H2V, HC)).

Programme de formation :

1. Théorie

- Présentation de la procédure d'habilitation
- Notions d'électricité
 - Tension
 - Courant
 - Prise de terre
 - Distribution d'énergie ...
- Les effets physiologiques du courant électrique
- Exemples d'accidents
- Appareillage de sectionnement, commande et protection
- Classement des installations
- Interventions et travaux sous tension et hors tension en B
- Protection contre les contacts directs et indirects
- Manœuvres de consignation et de déconsignation
- Rôle des différents intervenants
- La sécurité lors des opérations de mesurages
 - Appareils amovibles
 - Appareils portatifs à main
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique

2. Pratique

- ½ journée de pratique sur des installations industrielles
- Présentation des équipements électriques
- Installation HT
- Revue des dangers inhérents à ces différents équipements

3. Un contrôle des connaissances est effectué en fin de stage

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Illustrations
- Cas pratiques
- Questions/réponses
- Visite accompagnée si possible



RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE

Décret du 14/11/88 - circulaire DRT du 06/02/89

Ont été clairement définies les fonctions et les missions des personnels concernés. En fonction des opérations à exécuter et des qualifications au terme des interventions et des tâches a été établi le tableau qui définit le niveau d'habilitation.

L'habilitation par elle-même n'autorise pas un titulaire à effectuer de sa propre initiative des opérations pour lesquelles il n'est pas habilité. La formation reconnaîtra les compétences acquises alors que l'habilitation est un titre signé et identifié (nominatif et restrictif) par les deux parties : l'employeur et l'employé.

Modalités pratiques :

Durée :

Groupe jusqu'à 10 personnes : 1 jour

Calendrier :

A la demande

Lieu de réalisation :

Les locaux de votre entreprise

Type de prestation :

Formation collective

Public concerné :

Personne préalablement formée à la sécurité en matière d'électricité et habilitée.

Présenter les aptitudes pour exercer les tâches requises. Justifier d'une habilitation électrique.

Objectifs :

- Permettre aux personnes concernées d'opérer en sécurité sur tout ou partie d'un ouvrage en exploitation, après l'avoir mis hors tension, en rappelant les points fondamentaux.
- Réussir le contrôle de connaissances afin d'obtenir l'attestation « opérer en sécurité sur ou à proximité d'un ouvrage électrique » délivrée lors de la formation initiale ou du précédent recyclage.

Programme de formation :

1. Rappel sur différentes notions et définitions
 - Domaines de tension
 - Contact direct et indirect
 - Obligation de l'employeur ...
2. Mise à jour des connaissances
 - Nouveaux textes réglementaires
 - Nouvelles normes
 - Nouveaux matériels
3. Difficultés rencontrées par les stagiaires
 - Equipement de Protection Individuelle
4. Incidents ou accident d'origine électrique
 - Incendie
 - Premiers secours
 - Alerte

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Illustrations
- Cas pratiques
- Questions/réponses
- Visite accompagnée si possible



CACES R389 : CHARIOTS AUTOMOTEURS A CONDUCTEUR PORTE

Modalités pratiques :

Durée :

Personnel confirmé :
2 jours
Personnel débutant :
3 jours

Calendrier :

A la demande

Lieu de réalisation :

Les locaux de votre
entreprise

Type de prestation :

Formation collective

Public concerné :

Etre âgé de 18 ans au
minimum et être déclaré
apte par la médecine du
travail.
Personnel prenant en
charge des opérations de
conduite de chariots.

Objectifs :

- Donner au conducteur les connaissances et savoir-faire nécessaires à la conduite en sécurité de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

Programme de formation :

1. Partie Théorique :

- La réglementation :
 - Synthèse des différentes obligations légales et réglementaires
- Organismes et instances de prévention
- La technologie
 - Les principales catégories d'engins et leurs caractéristiques,
 - Les accessoires,
 - Les dispositifs de sécurité,
 - Les vérifications avant le départ et les opérations de maintenance,
- La prévention :
 - Stabilité du chariot,
 - Plaque de charge,
 - Signalisation de circulation,
 - Les produits dangereux,
 - Les E.P.I.
- Les règles de conduite en sécurité sur différents types de sols, en pente, le stationnement, le chargement, les principaux facteurs d'accidents

2. Partie Pratique :

- Contrôle des documents accompagnant l'engin et des E.P.I.
- Adéquation Engin / Manœuvre / Environnement
- Vérification du matériel
- Manœuvres : Opérations de prise de poste, vérifications des supports, gerbages, chargement, déplacements, opérations de fin de poste

3. Test de connaissances et de savoir-faire

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Illustrations
- Cas pratiques
- Questions/réponses



CACES R386 : CONDUCTEUR DE PLATE-FORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNEL

Objectifs :

- Donner au conducteur les connaissances et savoir-faire nécessaires à la conduite en sécurité d'une plate forme élévatrice mobile de personnes.

Programme de formation pour catégories de 1A – 1B – 3A – 3B:

1. Partie Théorique :

- La réglementation :
 - Synthèse des différentes obligations légales et réglementaires
- Organismes et instances de prévention
- La technologie
 - Les principales catégories d'engins et leurs caractéristiques
 - Les accessoires
 - Les dispositifs de sécurité
 - Les vérifications avant le départ et les opérations de maintenance
- La prévention :
 - Stabilité
 - Plaque de charge
 - Signalisation de circulation.
 - Les produits dangereux
 - Les E.P.I.
- Les règles de conduite en sécurité sur différents types de sols, en pente, le stationnement, le chargement, les principaux facteurs d'accidents

2. Partie Pratique :

- Mise en application des vérifications
 - Etat général
 - Fonctionnement
 - Adéquation
 - Rapport de vérification
- Catégorie 1A et 1B : positionnement
- Catégorie 2A et 2B, Opérateur de la PEMP : Positionnement pendant la transaction du porteur
- Catégorie 3A et 3B, Opérateur de la PEMP : Positionnement pendant la transaction du porteur
- Manutention
- Dispositions relatives à l'environnement
- Maîtrise du sol
- Utilisation des balisages, de l'avertisseur sonore et de la signature lumineuse
- Respect des règles de circulation spécifiques
- Manœuvres de secours
- Réalisation pratique des différentes possibilités selon PEMP à disposition

3. Test de connaissances et de savoir-faire

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Illustrations
- Cas pratiques
- Questions/réponses

Matériel nécessaire :

- **Mettre à disposition une nacelle**

Modalités pratiques :

Durée :

Personnel confirmé :

2 jours

Personnel débutant :

3 jours

Calendrier :

A la demande

Lieu de réalisation :

Les locaux de votre entreprise

Type de prestation :

Formation collective

Public concerné :

Etre âgé de 18 ans au minimum et être déclaré apte par la médecine du travail.

Personnel prenant en charge des opérations de conduite de nacelles.

CACES R 372 : ENGIN DE CHANTIER



Modalités pratiques :

Durée :

3 jours (avec expérience)
1 jour de test

Calendrier :

A la demande

Lieu de réalisation :

Les locaux de votre
entreprise

Type de prestation :

Formation collective

Public concerné :

Personnel prenant en charge des opérations de conduite d'engins de chantier en vue de l'obtention d'une autorisation de conduite. Etre âgé de 18 ans minimum et être déclaré apte par la médecine du travail.

Objectifs :

- Aptitude à utiliser efficacement un engin de chantier, avec toutes les qualifications requises.
- Pouvoir obtenir l'autorisation de conduite délivrée par le chef d'établissement ou son représentant.

Programme de formation :

1. Les connaissances de base du code de la route
 - Identification et connaissance de la signature routière
 - Connaissance des règles fondamentales liées aux manœuvres particulières
 - Connaissance des équipements réglementaires obligatoires
 - Les règles particulières de circulation des engins de travaux publics
 - Les obligations découlant de l'article L1 du code de la route sur l'imprégnation alcoolique
 - Devoirs et responsabilités du conducteur d'engins
 - Les risques spécifiques dus aux travaux en tranchée
 - Le port des protections auditives
2. Technologie et connaissance de l'engin
 - Les différents organes.
 - Les précautions lors de l'arrêt
 - Arrêt normal
 - Intervention d'entretien
 - Risques inhérents à la fonction
 - Risque mécanique
 - Risque chimique
 - Risque d'incendie, d'explosion
 - Risque électrique
 - Risque physique
 - Risque spécifique lors d'opérations de levage
 - Règles de conduite
 - Les règles générales de sécurité (commune à toutes les catégories)
 - Les règles particulières de sécurité liées à chaque catégorie d'engins
3. Règles de conduite toutes catégories
 - Description et terminologie
 - Caractéristiques technologiques
 - Chaîne cinématique et principe de fonctionnement d'un système hydraulique
 - Transmission et circuit de freinage
 - Les différents équipements de travail et leurs fonctions
4. La préparation à la mise en route (inspection visuelle, précaution à prendre, vérification)
 - L'équipement de protection individuel EPI du conducteur
 - Le contrôle visuel des différents éléments de l'engin
 - Les niveaux et appoints journaliers
 - L'accès en montée et en descente de l'engin
 - La propreté de l'espace cabine
 - La visibilité depuis le poste de conduite
 - La mise en œuvre des sécurités
 - La mise « sous tension », interprétation des symboles du tableau de bord, pictogrammes, fonction « tests »
 - La mise en route moteur
 - Le contrôle du tableau de bord
 - Le temps de chauffe (moteur, transmission et équipements)
 - Le contrôle des circuits sous pression
 - Les précautions lors de l'arrêt (arrêt normal ou pour intervention d'entretien)

Prévention des risques en entreprise

- Le stationnement de l'engin (horizontalité)
 - Le positionnement des équipements, y compris leur calage lors de l'intervention
 - La mise en œuvre des sécurités (leviers au point mort, « mise en sécurité »)
 - La procédure d'arrêt moteur
 - La consignation
5. Pratique
- Prise de poste
 - Préparation à la mise en route
 - L'équipement de protection individuel (EPI) du conducteur
 - Le contrôle visuel des différents éléments de l'engin
 - Le niveaux et appoints journaliers
 - L'accès en montée et en descente de l'engin
 - La visibilité depuis le poste de conduite
 - La mise en œuvre des sécurités
 - La mise « sous tension » : interprétation des symboles du tableau de bord, pictogrammes, fonction « tests »
 - La mise en route du moteur
 - Le contrôle du tableau de bord
 - Le temps de chauffe (moteur, transmission et équipements)
 - Le contrôle des circuits sous pression
 - Evolution
 - Avant / Arrière
 - Le stationnement de l'engin (horizontalité)
 - Le positionnement des équipements, y compris leur calage lors d'interventions
 - La mise en œuvre des sécurités (leviers au point mort, « mise en sécurité »)
 - La procédure d'arrêt moteur
 - La consignation
 - L'utilisation d'un godet
 - Stabilisation de l'engin
 - Chargement, déchargement, transport
 - Déchargement sur porte engins
 - Gestuelle de commandement de manœuvre
 - Arrimage, stabilité

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Illustrations
- Cas pratiques
- Questions/réponses
- Visite accompagnée si possible



Modalités pratiques :

Durée :

3 jours

Calendrier :

A la demande

Lieu de réalisation :

Les locaux de votre entreprise

Type de prestation :

Formation collective

Public concerné :

Etre âgé de 18 ans au minimum et être déclaré apte par la médecine du travail.
Personne ayant l'utilité de cet engin.

CACES R390 : GRUES AUXILIAIRES DE CHARGEMENT DE VEHICULES

Objectifs :

- Maîtriser la conduite des grues auxiliaires dans les différentes situations de chargement et de déchargement de camion par un entraînement à la précision et à la rapidité des manœuvres en toute sécurité.
- Obtention à l'issue du stage d'une attestation d'aptitude à la conduite des engins de chantier suivant la catégorie utilisée au sein de l'entreprise, en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite par le chef d'établissement.

Programme de formation :

1. Partie Théorique :

- Connaissance de la réglementation et de la législation en vigueur
- Devoirs et responsabilités des conducteurs de grues auxiliaires
- Règles de conduite et de sécurité
- Technologie des grues auxiliaires
- Consignes relatives aux risques inhérents aux chargements et déchargements de véhicules élingue

2. Partie Pratique :

- Vérifications avant départ
- Conduite : chargement et déchargement du véhicule (élingue)
- Opérations de fin de poste

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Illustrations
- Cas pratiques
- Questions/réponses

RECYCLAGE CACES



Contexte juridique : Art. R.4323-55

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire. En outre, la conduite de certains équipements présentant des risques particuliers, en raison de leurs caractéristiques ou de leur objet, est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par le chef d'entreprise. L'autorisation de conduite est tenue par l'employeur à la disposition de l'inspecteur du travail ainsi que des agents des services de prévention des organismes compétents de la sécurité sociale.

Modalités pratiques :

Durée :

2 jours

Calendrier :

A la demande

Lieu de réalisation :

Les locaux de votre entreprise

Type de prestation :

Formation collective

Public concerné :

Etre âgé de 18 ans au minimum et être déclaré apte par la médecine du travail.

Personne titulaire du CACES R389.

Objectifs :

- Rappel des règles de conduite et de sécurité.
- Pouvoir renouveler l'autorisation de conduite délivrée par le chef d'établissement ou son représentant.

Programme de formation :

1. Partie Théorique :

- Synthèse des différentes obligations légales et réglementaires
- Qualification du personnel (avis ou certificat d'aptitude et autorisation)
- Analyse des risques, cas concrets d'accidents, les responsabilités
- Présentation des différentes catégories de chariots, examen d'adéquation
- Vérification à la charge de l'utilisateur, consignes d'utilisation
- Compréhension de la plaque de charge
- Règles de gerbage et reprise de charge
- Règles d'utilisation, prise en compte des contraintes spécifiques aux sites d'utilisation

2. Partie Pratique :

- Mise en application des vérifications
- Circulation
- Manutention
- Dispositions relatives à l'environnement

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Illustrations
- Cas pratiques
- Questions/réponses



FORMATION PONTIER

Contexte juridique : Art. R.4323-55

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire. En outre, la conduite de certains équipements présentant des risques particuliers, en raison de leurs caractéristiques ou de leur objet, est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par le chef d'entreprise. L'autorisation de conduite est tenue par l'employeur à la disposition de l'inspecteur du travail ainsi que des agents des services de prévention des organismes compétents de la sécurité sociale.

Modalités pratiques :

Durée :

Groupe de 6 personnes :
2 jours

Calendrier :

A la demande

Lieu de réalisation :

Les locaux de votre
entreprise

Type de prestation :

Formation collective

Public concerné :

Etre âgé de 18 ans au
minimum et être déclaré
apte par la médecine du
travail.

Toute personne amenée
à manutentionner des
charges en utilisant des
ponts roulants, ou autre
matériel de levage.

Objectifs :

- Connaître les règles de conduite et de sécurité.
- Maîtriser la conduite des ponts roulants.
- Intégrer la prévention à la manutention des charges.

Programme de formation :

1. Partie Théorique :

- Réglementation et mesures de sécurité d'utilisation
- Statistiques d'accidents
- Rôle du pontier
- Organisation du travail
- Présentation des ponts roulants
- Notions élémentaires de technologie
- Connaissance des principaux organes
- Dispositifs de commande
- Vérifications journalières

2. Partie Pratique :

- Les exercices pratiques se dérouleront au sein de l'entreprise avec le matériel de cette dernière
- Connaissance des commandes
- Manœuvre de l'équipement à vide
- Récupération d'une charge
- Manutention des charges
- Gestes de commandement
- Manutention de précision

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Illustrations
- Cas pratiques
- Questions/réponses

FORMATION PONTIER-ELINGUEUR



Contexte juridique : Art. R.4323-55

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire. En outre, la conduite de certains équipements présentant des risques particuliers, en raison de leurs caractéristiques ou de leur objet, est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par le chef d'entreprise. L'autorisation de conduite est tenue par l'employeur à la disposition de l'inspecteur du travail ainsi que des agents des services de prévention des organismes compétents de la sécurité sociale.

Modalités pratiques :

Durée :

Groupe de 6 personnes :
2 jours

Calendrier :

A la demande

Lieu de réalisation :

Les locaux de votre
entreprise

Type de prestation :

Formation collective

Public concerné :

Etre âgé de 18 ans au
minimum et être déclaré
apte par la médecine du
travail.

Toute personne amenée
à manutentionner des
charges en utilisant des
ponts roulants, ou autre
matériel de levage.

Objectifs :

- Connaître les règles de conduite et de sécurité.
- Maîtriser la conduite des ponts roulants et les techniques d'élingage.
- Intégrer la prévention à la manutention des charges.

Programme de formation :

1. Partie Les ponts roulants :

- Réglementation et mesures de sécurité d'utilisation
- Statistiques d'accidents
- Rôle du pontier
- Organisation du travail
- Présentation des ponts roulants
- Notions élémentaires de technologie
- Connaissance des principaux organes
- Dispositifs de commande
- Vérifications journalières

2. Partie Les élingues :

- Réglementation et mesures de sécurité d'utilisation
- Rôle et mission de l'élingueur
- Présentation des élingues et accessoires
- Notions de mécanique simple
- Angles et mode d'élingage
- Détermination des points d'accrochage
- Les gestes de commandement

3. Partie Pratique :

- Les exercices pratiques se dérouleront au sein de l'entreprise avec le matériel de cette dernière
- Connaissance des commandes
- Manœuvre de l'équipement à vide
- Récupération d'une charge
- Manutention des charges
- Gestes de commandement
- Manutention de précision
- Exercices pratique d'élingage

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Illustrations
- Cas pratiques
- Questions/réponses



AUTORISATION DE CONDUITE EN SECURITE

Objectifs :

- Etre capable de conduire un chariot en sécurité.
- Formation Aptitude à la Conduite en Sécurité (ACES) permettant au chef d'entreprise de délivrer une autorisation de conduite interne.

Programme de formation :

1. Partie Théorique :

- La réglementation :
 - Synthèse des différentes obligations légales et réglementaires
- Qualification du personnel (avis ou certificat d'aptitude et autorisation)
- Analyse des risques, cas concrets d'accidents, les responsabilités
- Présentation des différentes catégories de chariots, examen d'adéquation
- Vérifications à la charge de l'utilisateur, consignes d'utilisation
- Compréhension de la plaque de charge
- Règles de gerbage et reprise de charge
- Règles d'utilisation, prise en compte des contraintes spécifiques aux sites d'utilisation

2. Partie Pratique :

- Mise en application des vérifications
 - Etat général
 - Fonctionnement
 - Adéquation
 - Notice d'utilisation
 - Rapport de vérification
- Circulation.
- Prise en main
- Parcours balisé à vide et en charge
- Plan incliné
- Manutention
- Prise et dépose de charge
- Gerbage
- Travaux en paletter
- Dispositions relatives à l'environnement
- Maîtrise des sols
- Utilisation des balisages, de l'avertisseur sonore et de la signalisation
- Respect des règles de circulation spécifiques

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Illustrations
- Cas pratiques
- Questions/réponses

Matériel nécessaire :

- Rade de stockage (palettes) d'une hauteur de 4 à 6m.
- Mettre à disposition les chariots relatifs à cette autorisation.
- Si possible, mettre à disposition un quai de chargement

Modalités pratiques :

Durée :

2 jours

Calendrier :

A la demande

Lieu de réalisation :

Les locaux de votre entreprise

Type de prestation :

Formation collective

Public concerné :

Etre âgé de 18 ans au minimum et être déclaré apte par la médecine du travail.
Personnel confirmée, appelée à utiliser un chariot.



RECYCLAGE AUTORISATION DE CONDUITE EN SECURITE

Objectifs :

- Etre capable de conduire un chariot en sécurité.
- Formation Aptitude à la Conduite en Sécurité (ACES).

Programme de formation :

1. Partie Théorique :

- La réglementation :
 - Synthèse des différentes obligations légales et réglementaires
- Qualification du personnel (avis ou certificat d'aptitude et autorisation)
- Analyse des risques, cas concrets d'accidents, les responsabilités
- Présentation des différentes catégories de chariots, examen d'adéquation
- Vérifications à la charge de l'utilisateur, consignes d'utilisation
- Compréhension de la plaque de charge
- Règles de gerbage et reprise de charge
- Règles d'utilisation, prise en compte des contraintes spécifiques aux sites d'utilisation

2. Partie Pratique :

- Mise en application des vérifications
 - Etat général
 - Fonctionnement
 - Adéquation
 - Notice d'utilisation
 - Rapport de vérification
- Circulation.
- Manutention
- Dispositions relatives à l'environnement

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Illustrations
- Cas pratiques
- Questions/réponses

Matériel nécessaire :

- Rade de stockage (palettes) d'une hauteur de 4 à 6m.
- Mettre à disposition les chariots relatifs à cette autorisation.
- Si possible, mettre à disposition un quai de chargement.

Modalités pratiques :

Durée :

1 jour

Calendrier :

A la demande

Lieu de réalisation :

Les locaux de votre entreprise

Type de prestation :

Formation collective

Public concerné :

Etre âgé de 18 ans au minimum et être déclaré apte par la médecine du travail.

Personnel confirmée, appelée à utiliser un chariot.



FORMATION ECHAFAUDAGES FIXES

Contexte juridique : Art. R.4323-69 du code du travail :

Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs ayant reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.

Modalités pratiques :

Durée :

2 jours

Calendrier :

A la demande

Lieu de réalisation :

Les locaux de votre entreprise

Type de prestation :

Formation collective

Public concerné :

Etre âgé de 18 ans au minimum et être déclaré apte par la médecine du travail.

Maîtrise de la langue française et les additions, les soustractions et les multiplications.

Connaissance des situations de travail nécessitant l'utilisation d'un échafaudage fixe. Personnel d'entreprise du BTP devant monter et démonter des échafaudages fixes pour réaliser leurs travaux.

Objectifs :

- Savoir monter, vérifier et démonter un échafaudage fixe conformément à la notice du fabricant.
- Connaître la vérification journalière.
- Savoir réaliser des travaux sur échafaudage fixe en sécurité.

Programme de formation :

1. Prendre connaissance des risques
2. Savoir monter, vérifier et démonter un échafaudage fixe conformément à la notice du fabricant
3. Connaissance des charges appliquées à un échafaudage
4. Connaître la vérification journalière
5. Savoir réaliser des travaux sur échafaudage fixe, en toute sécurité
6. Evaluation :
 - Tests de contrôle des connaissances qui permettra de délivrer le certificat de stage

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Illustrations
- Cas pratiques
- Questions/réponses

Matériel nécessaire :

- Matériel d'échafaudage
- Notice technique du fabricant se rapportant à ce matériel
- Les équipements de protection individuelle (Chaussures, casque avec jugulaire, gants, harnais antichute, longe)

FORMATION ECHAFAUDAGES FIXES ET ROULANTS



Modalités pratiques :

Durée :

3 jours (dont 50% de pratique)

Calendrier :

A la demande

Lieu de réalisation :

Les locaux de votre entreprise

Type de prestation :

Formation collective

Public concerné :

Connaissance des situations de travail nécessitant l'utilisation d'échafaudages fixes et roulants.
Personnel d'entreprises du BTP devant monter et démonter leurs échafaudages fixes et roulants pour réaliser leurs travaux.

Contexte juridique : Art. R .4323-69 du code du travail :

Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs ayant reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.

Objectifs :

- Savoir monter, vérifier et démonter un échafaudage fixe conformément à la notice du fabricant.
- Savoir réaliser des travaux sur échafaudage fixe et roulant en sécurité.

Programme de formation :

1. Prendre connaissance des risques
 - Etre capable d'identifier les risques liés au montage, au démontage et à l'exploitation des échafaudages fixes et roulants, et en connaître les origines
2. Le matériel :
 - Connaître les différents types d'échafaudages, leurs éléments constitutifs et le rôle de chaque pièce
3. Le montage en sécurité :
 - Comment repérer, marquer et isoler les pièces défectueuses. Prendre en compte les contraintes du site
 - Respect de la notice du fabricant ou du plan de montage
4. Vérifications journalières :
 - Utilisation des outils OPPBTP « Vérification d'un échafaudage fixe » et « Vérification d'un échafaudage roulant »
 - Utiliser un échafaudage en sécurité. Les principales règles d'exploitation du matériel en sécurité
5. Repli du chantier :
 - Les bonnes pratiques de démontage, transport et stockage à la fin des travaux
 - Exercices de montage et démontage
 - Simulation de déplacement et de tâches à effectuer sur échafaudage
6. Evaluation :
 - Test de contrôle des connaissances qui permettra de délivrer le certificat de stage

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Illustrations
- Cas pratiques
- Questions/réponses

Le montage, démontage et vérification d'un échafaudage sont interdits aux salariés de moins de 18 ans.

Les participants se présenteront munis d'une attestation de l'employeur de formation à l'utilisation des EPI, et de leur système antichute.



FORMATION A L'INTERVENTION EN MILIEUX CONFINE

Objectifs :

- Identifier les dangers, évaluer les risques.
- Connaître les procédures liées au travail en espace confiné.
- Préparer et sécuriser la zone d'intervention.
- Utiliser les différents équipements de détection et de protection.
- Mettre en œuvre les procédures de dégagement d'urgence d'une victime.

Programme de formation :

1. Cadre réglementaire, obligations et responsabilité de l'employeur et des opérateurs.
2. Définitions des milieux confinés :
 - Asphyxie.
 - Explosion.
3. Synthèse de fin de visite
 - Compte rendu des premières impressions, échange avec les stagiaires sur les moyens pédagogiques à mettre en place, questions complémentaires.
4. Préparation du document unique
Suite à la visite, les stagiaires, avec l'aide du formateur, rédigent un rapport qui comporte :
 - La liste des risques identifiés.
 - Leur probabilité.
 - Leur hiérarchisation.
 - Les éventuelles observations.
 - Les préconisations de réduction.
5. Remise de rapports
 - Accompagnement des stagiaires et des dirigeants dans la prise de décision.
 - Présentation du rapport et exposé des conclusions et préconisations (permet de sensibiliser les acteurs de l'entreprise à la mise en place du document unique) ;
 - Synthèse du document unique : permet d'aider le dirigeant à formaliser son document unique.

Modalités pratiques :

Durée :

Formation initiale : 2 jours
Recyclage tous les 3 ans : 1 jour

Calendrier :

A la demande

Lieu de réalisation :

Les locaux de votre entreprise

Type de prestation :

Formation collective

Public concerné :

Toutes personnes désignés.



FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT UNIQUE

Contexte juridique : décret du 5/11/2001, l'article R.4121-1 du code du travail prévoit la rédaction obligatoire d'un document « unique » relatif à l'évaluation et à la prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. Ce document doit être mis à jour régulièrement, doit être daté et mis à disposition de tous... Son absence est passible d'une amende de 1 500 €.

Modalités pratiques :

Durée :

A déterminer selon la taille de l'entreprise

Calendrier :

A la demande

Lieu de réalisation :

Les locaux de votre entreprise

Type de prestation :

Formation collective

Public concerné :

Responsable sécurité, personnel encadrant, membre de C.H.S.C.T.

Objectifs :

- Former et accompagner les personnes chargées de mettre en place le document unique dans l'entreprise selon les exigences du décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001.

Programme de formation :

1. Rencontre avec le dirigeant
 - Présentation des enjeux de la nouvelle réglementation
 - Exposé de la méthode utilisée
 - Découverte de l'entreprise, définitions des postes et liste des salariés attachés
2. Programme de mission
 - Visite de l'entreprise poste par poste en compagnie des stagiaires et des dirigeants concernés : cette phase permet d'être en contact avec les salariés en place, afin de mieux appréhender leurs tâches et gestes
3. Synthèse de fin de visite
 - Compte rendu des premières impressions, échange avec les stagiaires sur les moyens pédagogiques à mettre en place, questions complémentaires
4. Préparation du document unique
 - Suite à la visite, les stagiaires, avec l'aide du formateur, rédigent un rapport qui comporte :
 - La liste des risques identifiés
 - Leur probabilité
 - Leur hiérarchisation
 - Les éventuelles observations
 - Les préconisations de réduction
5. Remise de rapports
 - Accompagnement des stagiaires et des dirigeants dans la prise de décision.
 - Présentation du rapport et exposé des conclusions et préconisations (permet de sensibiliser les acteurs de l'entreprise à la mise en place du document unique)
 - Synthèse du document unique : permet d'aider le dirigeant à formaliser son document unique



SENSIBILISATION SECURITE

Modalités pratiques :

Durée :

Groupe de 10 personnes : Une demie journée

Calendrier :

A la demande

Lieu de réalisation :

Les locaux de votre entreprise

Type de prestation :

Formation collective

Public concerné :

Tout public

Objectifs :

- Développer la culture des salariés en matière de sécurité (sensibilisation et prévention des risques),
- Donner une base de connaissances et de pratiques applicables tant dans des situations professionnelles que personnelles.

Programme de formation :

1. Sensibilisation Prévention : 30 minutes
 - Etre capable d'identifier les comportements dangereux, les situations dangereuses et de s'adapter aux différentes situations
 - Initiation aux règles propres à l'entreprise
 -
2. Gestes et Postures et Ergonomie au travail :
 - Principes de base gestuels
 - Analyse des attitudes aux postes de travail
 - Mise en situation
 -
3. Secourisme : 50 minutes
 - Sensibilisation aux gestes de premiers secours
 - Mise en situation avec des cas concrets
4. Connaissance du feu : 45 minutes
 - Connaître la conduite à tenir en cas d'incendie
 - Etre capable de donner l'alerte (protocole de sécurité de l'entreprise)
 - Etre capable d'utiliser les différents moyens d'extinction

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Illustrations
- Cas pratiques
- Questions/réponses
- Visite accompagnée si possible



FORMATION REFERENTS SECURITE (ROLES ET RESPONSABILITES)

Objectifs :

- Former des référents sécurité afin qu'ils mettent en place et managent une dynamique de prévention sur les risques d'hygiène et sécurité.
- A l'issue de la formation, chaque participant aura pour mission d'intégrer le plan de prévention au sein de son entreprise et de mesurer l'efficacité de ce plan.

Modalités pratiques :

Durée :

2 jours

Calendrier :

A la demande

Lieu de réalisation :

Les locaux de votre entreprise

Type de prestation :

Formation collective

Public concerné :

Responsables opérationnels, personnel d'encadrement, membre du CHSCT ou personnel désigné pour la mise en place de l'évaluation des risques professionnels dans l'entreprise.

Programme de formation :

1. Identification des risques
2. Rappel législatif, obligations légales
3. La responsabilité Pénale
4. Enjeux de la prévention
5. Aspects organisationnels, techniques et humains de la prévention
6. Technique de repérage des risques appliqués aux besoins professionnels.
7. Hiérarchisation des risques et planification des actions de prévention.
8. Planification des actions et prévention.
9. Présentation par chaque participant de son diagnostic et de son évaluation des risques dans son entreprise (identification, évaluation, hiérarchisation)
10. Analyse des actions de prévention envisagées
11. Ebauche du document unique ou mise à jour du document unique
12. Formalisation d'un programme d'actions de prévention et de sa planification en vue de la mise en œuvre dans l'entreprise
13. Evaluation des actions de prévention à mettre en œuvre
14. Adaptation du programme d'actions de prévention
15. Etablissement d'un bilan de formation

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Illustrations
- Cas pratiques
- Questions/réponses
- Visite accompagnée si possible



ANALYSE DES ACCIDENTS PAR LA METHODE DE L'ARBRE DES CAUSES

Modalités pratiques :

Durée :

1 jour

Calendrier :

A la demande

Lieu de réalisation :

Les locaux de votre entreprise

Type de prestation :

Formation collective

Public concerné :

Responsable d'établissement, chargés de sécurité, membres du CHSCT et toute personne appelée à participer à l'analyse de l'accident.

Objectifs :

- Savoir participer à l'analyse d'un accident du travail et élaborer un arbre des causes.
- Savoir identifier, choisir et hiérarchiser les actions correctives.

Programme de formation :

1. Le Brainstorming
2. Définition et enjeux de l'analyse de l'accident
3. La méthode des 5 M
4. L'analyse
5. Constitution du groupe d'analyse
6. La construction de l'arbre des causes
7. Evaluation des actions curatives et préventives
8. Formulation préconisations
9. Hiérarchisation des actions

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Illustrations
- Cas pratiques
- Questions/réponses
- Visite accompagnée si possible

FORMATION RISQUES CHIMIQUES NIVEAU 1



Modalités pratiques :

Durée :

1 jour

Calendrier :

A la demande

Lieu de réalisation :

Les locaux de votre entreprise

Type de prestation :

Formation collective

Public concerné :

Opérateurs/manipulateurs employés sur un site chimique et /ou pétrochimique.
Personnel des entreprises extérieures intervenant dans les industries et/ou pétrochimiques.

Objectifs :

- Appréhender les dangers des produits chimiques.
- Anticiper pour diminuer voire éliminer les risques sachant reconnaître les produits chimiques et utiliser les moyens de prévention et de protection mis en place.
- Sensibiliser les stagiaires aux risques liés à la présence de plusieurs entreprises sur un site chimique et/ou pétrochimique.

Programme de formation :

1. Qu'est-ce que le risque chimique ?
 - Notions de dangers, risques, produits chimiques
 - Où rencontre-t-on les produits chimiques ?
 - Définition réglementaire : préparation, substance, dangereuse
2. Le risque chimique
 - Historique : accidents majeurs chimiques
 - Les voies de pénétration des produits chimiques
 - Les effets sur l'organisme, sur les machines et sur l'environnement
 - Les pictogrammes /l'étiquetage : comment lire une étiquette ?
 - La prévention et la protection
3. Bilan de formation
 - Quiz
 - Acquisition de la carte d'habilitation pour 3 ans

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Illustrations
- Cas pratiques
- Questions/réponses



Modalités pratiques :

Durée :

1 jour

Calendrier :

A la demande

Lieu de réalisation :

Les locaux de votre entreprise

Type de prestation :

Formation collective

Public concerné :

Opérateurs/manipulateurs employés sur un site chimique et /ou pétrochimique.
Personnel des entreprises extérieures intervenant dans les industries et/ou pétrochimiques détentrices d'un certificat de formation niveau 1.

RECYCLAGE RISQUES CHIMIQUES NIVEAU 1

Objectifs :

- Vérifier les acquis sur les mesures à prendre pour éliminer les risques sachant reconnaître les produits chimiques et utiliser les moyens de prévention et de protection mis en place.
- Revoir les risques liés à la présence de plusieurs entreprises sur un site chimique et/ou pétrochimique.

Programme de formation :

1. Qu'est-ce que le risque chimique ?
 - Notions de dangers, risques, produits chimiques
 - Où rencontre-t-on les produits chimiques ?
 - Définition réglementaire : préparation, substance, dangereuse
2. Le risque chimique
 - Historique : accidents majeurs chimiques
 - Les voies de pénétration des produits chimiques
 - Les effets sur l'organisme, sur les machines et sur l'environnement
 - Les pictogrammes /l'étiquetage : comment lire une étiquette ?
 - La prévention et la protection
3. Bilan de formation
 - Quiz
 - Acquisition de la carte d'habilitation pour 3 ans

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Illustrations
- Cas pratiques
- Questions/réponses



FORMATION RISQUES CHIMIQUES NIVEAU 2

Modalités pratiques :

Durée :

2 jours

Calendrier :

A la demande

Lieu de réalisation :

Les locaux de votre entreprise

Type de prestation :

Formation collective

Public concerné :

Cadres, chefs d'équipe employés sur un site chimique et/ou pétrochimique.
Personnel d'encadrement des intervenants dans les industries chimiques et/ou pétrochimiques détenteurs du certificat de formation niveau 2.

Objectifs :

- Vérifier les acquis sur les mesures nécessaires pour la protection des intervenants : appréhender les dangers, prévoir les moyens de prévention et de protection adaptés et les faire appliquer.
- Savoir réagir face aux dangers :
 - Préventif : établir les documents de travail en toute sécurité.
 - Curatif : conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident.

Programme de formation :

1. Rappel du risque chimique
 - Notions de dangers, risques, produits chimiques et contexte de travail
 - Définition réglementaire : préparation, substance, dangereuse
 - Les produits CMR : Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques
 - Les pictogrammes/l'étiquetage : comment lire une étiquette ?
 - Les effets sur l'organisme, sur les machines et sur l'environnement
2. L'organisation de la prévention
 - Les acteurs de la prévention
 - Les situations à risque, les comportements adéquats, les comportements aggravant, étude de cas
 - Les textes régissant la Co-activité : réglementation des travaux réalisés par des entreprises extérieures (Permis de feu, protocole de sécurité, plan de prévention,...). Etude de cas
 - Les TMD : Transports de Matières Dangereuses
 - La prévention et la protection
3. Conclusion et évaluation des connaissances
 - Quiz
 - Acquisition de la carte d'habilitation pour 4 ans

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Illustrations
- Cas pratiques
- Questions/réponses



Modalités pratiques :

Durée :

2 jours

Calendrier :

A la demande

Lieu de réalisation :

Les locaux de votre entreprise

Type de prestation :

Formation collective

Public concerné :

Cadres, chefs d'équipe employés sur un site chimique et/ou pétrochimique.
Personnel d'encadrement des intervenants dans les industries chimiques et/ou pétrochimiques détenteurs du certificat de formation niveau 2.

RECYCLAGE RISQUES CHIMIQUES NIVEAU 2

Objectifs :

- Vérifier les acquis sur les mesures nécessaires pour la protection des intervenants : appréhender les dangers, prévoir les moyens de prévention et de protection adaptés et les faire appliquer.
- Savoir réagir face aux dangers :
 - Préventif : établir les documents de travail en toute sécurité.
 - Curatif : conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident.

Programme de formation :

1. Rappel du risque chimique
 - Notions de dangers, risques, produits chimiques et contexte de travail
 - Définition réglementaire : préparation, substance, dangereuse
 - Les produits CMR : Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques
 - Les pictogrammes/l'étiquetage : comment lire une étiquette ?
 - Les effets sur l'organisme, sur les machines et sur l'environnement
2. L'organisation de la prévention
 - Les acteurs de la prévention
 - Les situations à risque, les comportements adéquats, les comportements aggravant, étude de cas
 - Les textes régissant la Co-activité : réglementation des travaux réalisés par des entreprises extérieures (Permis de feu, protocole de sécurité, plan de prévention,...). Etude de cas
 - Les TMD : Transports de Matières Dangereuses
 - La prévention et la protection
3. Conclusion et évaluation des connaissances
 - Quiz
 - Acquisition de la carte d'habilitation pour 4 ans

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Illustrations
- Cas pratiques
- Questions/réponses



Modalités pratiques :

Durée :

Groupe jusqu'à 10 personnes : 1 jour

Calendrier :

A la demande

Lieu de réalisation :

Les locaux de votre entreprise

Type de prestation :

Formation collective

Public concerné :

Connaissances élémentaires en électricité.
Toute personne amenée à travailler en zone à risque d'explosion mais sans intervenir sur des équipements soumis à la réglementation ATEX.

ISM-ATEX NIVEAU 0 - PERSONNEL INTERVENANT MATERIEL ELECTRIQUE

Contexte juridique :

La réglementation dite ATEX demande à tous les chefs d'établissement de maîtriser les risques relatifs à l'explosion de ces atmosphères au même titre que tous les autres risques professionnels. Pour cela, une évaluation du risque d'explosion dans l'entreprise est donc nécessaire pour permettre d'identifier tous les lieux où peuvent se former des atmosphères explosives : il s'agit du DRPE (Document relatif à la protection explosion). Conformément à la directive 1999/92/CE et à l'article R.4227-50 du [Code du Travail](#), les emplacements ATEX doivent être subdivisées en zones : 0, 1 ou 2 pour les gaz, 20, 21 ou 22 pour les poussières

Objectifs :

- Acquérir l'ensemble des connaissances afin de pouvoir travailler en toute sécurité sur des installations «électriques en atmosphères explosibles (ATEX) en conformité avec les directives ATEX en vigueur.
- Etre reconnu pour ses compétences à pouvoir travailler dans une atmosphère explosive.

Programme de formation :

1. Les généralités concernant les ATEX (Gaz et Poussières) et les zones à risque d'explosion.
2. La directive ATEX 1999/92/CE, concernant la réglementation applicable aux utilisateurs de matériel situés en atmosphères explosibles ATEX, (dite Directive Sociale).
3. La directive ATEX 94/9/CE, concernant la réglementation applicable aux appareils destinés à être utilisés en atmosphères explosives ATEX, (dite Directive Fabricants).
4. Présentation générale des modes de protection électriques et mécaniques.
5. Le marquage des matériels.
6. Les installations en atmosphères explosibles.
7. Les normes utiles.
8. Evaluation initiale « Personnel Niveau 0 Intervenant en ATEX ».

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Illustrations
- Cas pratiques
- Questions/réponses
- Visite accompagnée si possible



Modalités pratiques :

Durée :

Groupe jusqu'à 10 personnes : 1 jour

Calendrier :

A la demande

Lieu de réalisation :

Les locaux de votre entreprise

Type de prestation :

Formation collective

Public concerné :

Connaissances élémentaires en électricité.
Toute personne intervenant sur site, sur des équipements soumis à la réglementation ATEX, mais encadrée par une personne Autorisée de niveau 2 (Agent et technicien de maintenance, installateur...).

ISM-ATEX NIVEAU 1 – AGENT D'EXECUTION EN MATIERE ELECTRIQUE

Contexte juridique :

La réglementation dite ATEX demande à tous les chefs d'établissement de maîtriser les risques relatifs à l'explosion de ces atmosphères au même titre que tous les autres risques professionnels. Pour cela, une évaluation du risque d'explosion dans l'entreprise est donc nécessaire pour permettre d'identifier tous les lieux où peuvent se former des atmosphères explosives : il s'agit du DRPE (Document relatif à la protection explosion). Conformément à la directive 1999/92/CE et à l'article R.4227-50 du [Code du Travail](#), les emplacements ATEX doivent être subdivisées en zones : 0, 1 ou 2 pour les gaz, 20, 21 ou 22 pour les poussières

Objectifs :

- Acquérir l'ensemble des connaissances afin de pouvoir travailler en toute sécurité sur des installations «électriques en atmosphères explosibles (ATEX) en conformité avec les directives ATEX en vigueur.
- Etre reconnu pour ses compétences à pouvoir travailler dans une atmosphère explosive.

Programme de formation :

9. La démarche ATEX.
10. Les généralités concernant les ATEX (Gaz et Poussières) et les zones à risque d'explosion.
11. La directive ATEX 1999/92/CE, concernant la réglementation applicable au utilisateurs de matériel situés en atmosphères explosibles ATEX, (dite Directive Sociale).
12. La directive ATEX 94/9/CE, concernant la réglementation applicable aux appareils destinés à être utilisés en atmosphères explosives ATEX, (dite Directive Fabricants).
13. Présentation générale des modes de protection électriques et mécaniques.
14. Les principales règles de réalisation et de maintenance des installations électriques en atmosphères explosibles.
15. Le marquage des matériels.
16. Présentation du référentiel de certification Ism-ATEX.
17. Evaluation initiale « Agent d'Exécution de niveau 1 ».

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Illustrations
- Cas pratiques
- Questions/réponses
- Visite accompagnée si possible



Modalités pratiques :

Durée :

Groupe jusqu'à 10 personnes : 3 jours

Calendrier :

A la demande

Lieu de réalisation :

Les locaux de votre entreprise

Type de prestation :

Formation collective

Public concerné :

Connaissances élémentaires en électricité.
Personne responsable « techniquement » d'une installation en zone ATEX.
Personne encadrant les intervenants sur site (Chef de chantier, Chargé de travaux, Chargé d'intervention...)
Personne chargée de la formation et l'évaluation des agents d'exécution de niveau 1 et niveau 0.

ISM-ATEX NIVEAU 2 – PERSONNE AUTORISEE EN MATIERE ELECTRIQUE

Contexte juridique :

La réglementation dite ATEX demande à tous les chefs d'établissement de maîtriser les risques relatifs à l'explosion de ces atmosphères au même titre que tous les autres risques professionnels. Pour cela, une évaluation du risque d'explosion dans l'entreprise est donc nécessaire pour permettre d'identifier tous les lieux où peuvent se former des atmosphères explosives : il s'agit du DRPE (Document relatif à la protection explosion). Conformément à la directive 1999/92/CE et à l'article R.4227-50 du [Code du Travail](#), les emplacements ATEX doivent être subdivisées en zones : 0, 1 ou 2 pour les gaz, 20, 21 ou 22 pour les poussières

Objectifs :

- Acquérir l'ensemble des connaissances nécessaire à la conception, la réalisation et la maintenance des installations électriques en atmosphères explosibles(ATEX) en conformité avec les directives ATEX en vigueur.
- Etre capable :
 - D'encadrer le personnel intervenant sur site (Agents d'exécution).
 - D'assurer l'accueil sécurité ATEX sur site.
 - De délivrer les autorisations de travail pour les agents d'exécution.
 - D'assurer la formation et l'évaluation de niveau 1 et de niveau 0.

Programme de formation :

18. La démarche ATEX.
19. Les généralités concernant les ATEX (Gaz et Poussières).
20. La directive ATEX 1999/92/CE, concernant la réglementation applicable au utilisateurs de matériel situés en atmosphères explosibles ATEX, (dite Directive Sociale).
21. La directive ATEX 94/9/CE, concernant la réglementation applicable aux appareils destinés à être utilisés en atmosphères explosives ATEX, (dite Directive Fabricants).
22. Le classement des zones à risque d'explosion (Gaz et Poussières).
23. Les différents modes de protection des installations électriques :
 - a. Les règles applicables aux matériels ATEX Gaz (G).
 - b. Les règles applicables aux matériels ATEX Poussières (D).
 - c. Initiation aux modes de protection non électriques.
24. Les interventions en ATEX.
25. Les normes utiles.
26. Le marquage des matériels.
27. Les différents types de certificats.
28. Présentation du référentiel de certification Ism-ATEX.
29. Evaluation initiale « Agent d'Exécution de niveau 1 ».

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Illustrations
- Cas pratiques
- Questions/réponses
- Visite accompagnée si possible

FORMATION DES MEMBRES DU C.H.S.C.T.



Modalités pratiques :

Durée :

Entreprise de - 300
salariés : 3 jours

Entreprise de + 300
salariés : 5 jours

Calendrier :

A la demande

Lieu de réalisation :

Les locaux de votre
entreprise

Type de prestation :

Formation collective

Public concerné :

Les représentants du
personnel au CHSCT

Contexte juridique : art L.4523-10

Les représentants du personnel au CHSCT doivent bénéficier d'une formation théorique et pratique nécessaire à l'exercice de leur mission. La formation doit être dispensée dès leur première affectation. Elle doit être renouvelée pour chaque membre ayant exercé son mandat pendant 4 ans consécutifs ou non.

Objectifs :

- Identifier le rôle, les missions et le fonctionnement de l'instance
- Acquérir des connaissances générales en matière de prévention et de conditions de travail
- Utiliser des outils d'analyse des accidents (Arbre des causes)
- Aborder des notions d'ergonomie
- Développer une efficacité en matière de communication

Programme de formation :

1. Mise en place, missions et moyens du CHSCT
 - Règles de base
 - Relations CHSCT et autres instances
 - Autres acteurs de la prévention
 - Missions
 - Organisation
 - Moyens
2. Accident de travail, de trajet, maladie professionnelle et à caractère professionnel
3. Responsabilité de l'employeur et de l'encadrement en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail
 - La responsabilité pénale
 - La responsabilité civile
 - La délégation de pouvoir
 - La responsabilité de l'encadrement
 - La responsabilité spécifique en matière d'H&S
4. Analyse et prévention des accidents et des risques professionnels
 - Analyse, arbre des causes
 - Protection individuelle et collective
 - Plan de sécurité et de prévention
 - Le document unique
5. Accidents graves et situations de danger grave et imminent
 - Registres obligatoires
 - Droit d'alerte
 - Droit de retrait
 - Règles de procédure
6. La démarche ergonomique
 - Spécificités
 - Le champ des conditions de travail
7. Le délit d'entrave au fonctionnement du CHSCT
 - Principales décisions de la cour de cassation
 - Les éléments constitutifs du délit
 - Procédure, sanctions et recours

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Illustrations
- Études de cas—Arbre Des Causes
- Questions/réponses
- Visite accompagnée si possible



Modalités pratiques :

Durée :

Groupe de 8 personnes :
1 jour

Calendrier :

A la demande

Lieu de réalisation :

Les locaux de votre
entreprise

Type de prestation :

Formation collective

Public concerné :

Personne connaissant les
règles d'hygiène de
l'entreprise.
Contrôleurs et régleurs
dans l'entreprise.

HYGIENE QUALITE EN MILIEU ALIMENTAIRE

Objectifs :

- Identifier les diverses problématiques en matière de contamination en milieu alimentaire.
- Appliquer une méthodologie de résolution des problèmes

Programme de formation :

1. Définition de la contamination
2. Qu'est-ce que la contamination ?
3. Quel est l'impact de la contamination dans les différents secteurs d'activité
4. Cas particulier de l'activité concernée (coût rendement, sécurité, image de marque, législation ...)
5. Définition de la contamination particulaire, biologique et chimique
6. Origine et taille des contaminants
7. Notions de microbiologie
8. Les vecteurs de contamination
9. L'approche des 5M
10. Main d'œuvre
11. Milieu
12. Matériel
13. Matières
14. Méthodes
15. La main d'œuvre, principal vecteur de la contamination particulaire et biologique
16. Chiffres et données sur la contamination apportée par le personnel
17. L'hygiène, les tenues de travail, les gants (rôle, nécessité, dans quel cas les porter ?)
18. Les moyens de lutte contre la contamination
19. Rôle et définition du nettoyage
20. Importance de cette activité
21. Relations nettoyage - production

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Illustrations
- Cas pratiques
- Questions/réponses
- Visite accompagnée si possible



INITIATION A LA DEMARCHE DES 5S

Modalités pratiques :

Durée :

2 jours

Calendrier :

A la demande

Lieu de réalisation :

Les locaux de votre entreprise

Type de prestation :

Formation collective

Public concerné :

Toutes personnes.

Objectifs :

- Comprendre les principes de base de la méthode et de la mise en place des 5 S.

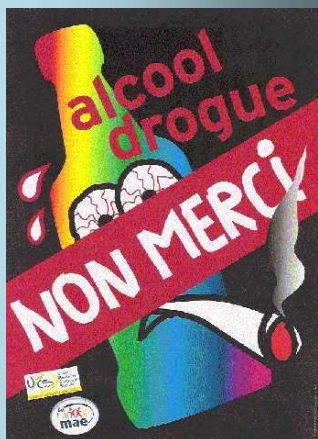
Programme de formation :

1. Définition de la démarche des 5S
 - Les enjeux
 - Les obstacles
 - Définition des 5S
2. La préparation d'une action 5S
 - Le comité de pilotage 5S.
 - Rôle et mission.
 - Les méthodes d'évaluation d'un environnement.
3. La mise en œuvre de la méthodologie
 - Les 5 étapes (SEIRI, SEITON, SEISO, SEIKETSU, SHITSUKE)
 - Les pièges à éviter.

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Illustrations
- Cas pratiques
- Questions/réponses

LA PROBLEMATIQUE DES ADDICTIONS (ALCOOL, DROGUE)



Modalités pratiques :

Durée :

Formation initiale :
1 jour

Calendrier :

A la demande

Lieu de réalisation :

Les locaux de votre
entreprise

Type de prestation :

Formation collective

Public concerné :

Toutes personnes.

Objectifs :

- situer la problématique des addictions au sein de l'entreprise ; mesurer la responsabilité de l'employeur ; mettre en place des modes opératoires

Programme de la formation :

1. La responsabilité de l'employeur face aux addictions

- La législation sur le tabac
- L'alcool dans l'entreprise
- La drogue dans l'entreprise
- Les impacts dans l'entreprise
- Les enjeux pour l'entreprise et pour l'employeur

2. Comprendre les comportements

- Le point de départ des addictions :
 - les liens psycho-affectifs
 - les liens physiques
- Comportement et mal de vivre

3. Place des addictions dans l'entreprise

- Le lien social
- Les pots de service
- La gestion du stress

4. Les manières de s'en sortir

- Les traitements
- L'accompagnement
- Les comportements

5. Mettre en place une politique d'entreprise

- L'information de l'encadrement et des salariés
- La détection des difficultés
- Le recours et l'aide du médecin du travail

Prévention des risques en entreprise

Prestations	nombre de jours	tarif par groupe	tarif par personne
Formation à l'évacuation	0,5	450 €	
Exercice d'évacuation	0,5	450 €	
Formation à l'évacuation avec exercice	1	800 €	
Manipulation d'extincteurs hors prix extincteurs	0,5	450 €	
Equipier de Première Intervention E.P.I	1	750 €	
Equipier de Seconde Intervention E.S.I	2	1 500 €	
Port de l'A.R.I (Appareil Respiratoire Isolant)	1	850 €	
Chargé de sécurité incendie	3	2 250 €	
Sensibilisation Gestes et Postures	1	750 €	
Prévention des risques liés à l'activité physique	2	1 400 €	
Sauveteur Secouriste du Travail initial	2	1 500 €	185 €
Sauveteur Secouriste du Travail Recyclage	1	750 €	93 €
Habilitation personnel non électricien	2	1 480 €	350 €
Habilitation personnel électricien basse tension	3,5	2 450 €	612 €
Habilitation personnel électricien haute tension	1,5	1 600 €	300 €
Habilitation électrique recyclage	1	750 €	185 €
Caces R 389 Chariot	3	2 400 €	600 €
Caces R 386 Nacelle	3	2 400 €	600 €
Caces R 372 Engin de chantier	4	2 400 €	
Caces R 390	3	2 400 €	
Caces Recyclage	2	1 600 €	450 €
Formation Pontier	2	1 600 €	
Formation Pontier Elingueur	2	1 600 €	
Autorisation de conduite en sécurité	2	1 600 €	450 €
Recyclage Autorisation de conduite en sécurité	1	900 €	300 €

Prévention des risques en entreprise

Prestations	nombre de jours	tarif par groupe	tarif par personne
Formation Référents sécurité (Rôles et responsabilités)	2	1 600 €	
Analyse des accidents par la méthode de l'arbre des causes	1	800 €	
Formation Risques chimiques Niveau 1	1		195 €
Recyclage Risques chimiques Niveau 1	1		195 €
Formation Risques chimiques Niveau 2	2		195 €
Recyclage Risques chimiques Niveau 2	2		195 €
Formation ATEX niveau 0	1	800 €	
Formation ATEX niveau 1	1	800 €	
Formation ATEX niveau 2	3	1 600 €	
Formation des membres du C.H.S.C.T. moins de 300	3	2 550 €	800 €
Formation des membres du C.H.S.C.T. plus de 300	5	4 250 €	1 400 €
Hygiène qualité en milieu alimentaire	1	850 €	
Initiation à la démarche des 5S	2	1 600 €	
Formation échafaudages fixes	2	1 600 €	
Formation échafaudage fixes et roulants	3	2 300 €	
Formation à la problématique des addictions en entreprise	1	850 €	